



EXTRAIT DU COMMUNIQUE DE PRESSE DU VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2019

## **Orsières entame la révision de son plan de zones**

**Le Conseil communal a décidé à l'unanimité de placer 35 hectares de zones à bâtir en zones réservées pour une durée de cinq ans. En parallèle, une modification partielle du plan de zones sera soumise à l'enquête publique pour permettre la construction de résidences principales dans des secteurs jusque-là dévolus à la résidence secondaire.**

### **Eviter un blocage des résidences principales**

Le Conseil a aussi décidé de proposer une révision partielle des plans de zones de Praz-de-Fort, Saleinaz, les Arlaches et Maligue afin d'autoriser la construction de résidences principales sur des secteurs jusqu'ici légalement réservés à la résidence secondaire. La Commune dérogeait à cette limitation mais cette pratique n'est plus autorisée suite à un arrêt du Tribunal cantonal datant de juin 2019. « Pour le Conseil, il est urgent de procéder à cette modification afin d'éviter un blocage des constructions, notamment à Saleinaz. Le secteur est en fort développement puisque ces 10 dernières années, il a attiré une résidence principale sur quatre construite dans la Commune. » ajoute Joachim Rausis « A défaut, l'attractivité et l'essor économique d'Orsières seraient grandement réduits. ». Cette proposition permettra de convertir 34.4 hectares en une nouvelle zone dite d'habitat de montagne. En contrepartie, 2.2 hectares devront être dézonés. Cette décision sera également publiée au Bulletin Officiel du 6 septembre 2019.

---

***L'ensemble des documents est consultable auprès du secrétariat communal  
du lundi au vendredi de 8h à 12h .***